

N^U 2024/O2/018

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. ROMAIN COLONNA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME"

OBJET : SOUTIEN ET SOLIDARITE ENVERS LA KANAKY / NOUVELLE CALEDONIE

VU les Accords de Matignon de 1988 qui promeuvent l'ouverture d'une perspective nouvelle pour la Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU les accords de Nouméa du 5 mai 1998 qui ont permis de rétablir la paix civile et le dialogue entre les différentes parties pendant des années et d'engager une phase de développement avec un rééquilibrage des pouvoirs et des responsabilités entre indépendantistes et non-indépendantistes,

VU la délibération N° 19/325 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 approuvant un projet de Convention de partenariat signée entre l'Assemblée de Corse et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'adoption par l'Assemblée nationale dans la nuit du 13 mai 2024, du projet de réforme constitutionnelle visant à élargir le corps électoral propre au scrutin provincial de Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°24/081 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 portant adoption d'une motion en faveur d'une solution politique en Kanaky/Nouvelle-Calédonie,

VU la déclaration des experts de l'ONU en date du 20 Août 2024 stipulant que "*La tentative de démantèlement de l'Accord de Nouméa porte gravement atteinte [aux] droits humains [du peuple kanak] et à l'intégrité du processus global de décolonisation.*",

VU la résolution n°435 adoptée par le Congrès de Nouvelle-Calédonie au cours de sa séance publique du 28 août 2024, demandant l'adoption d'un plan 2024-2029 de reconstruction et d'accompagnement de la Nouvelle-Calédonie par l'Etat pour éviter la mort économique et sociale du pays,

CONSIDERANT la situation dramatique que connaît la Kanaky/Nouvelle-Calédonie depuis le mois de mai suite aux protestations du peuple kanak contre la réforme du corps électoral,

CONSIDERANT les nombreuses victimes liées à ces protestations, 13 morts à ce jour (20 septembre 2024),

CONSIDERANT les deux nouvelles victimes, deux jeunes hommes kanak tués dans la nuit du mercredi 18 septembre par le GIGN,

CONSIDERANT les prisonniers politiques kanak arrêtés suite aux protestations et dont certains ont été emprisonnés en France à plus de 15 000 km de leur domicile et famille,

CONSIDERANT que depuis le début de l'embrasement, la situation économique et sociale s'est considérablement détériorée avec, de plus, la suspension de nombreux services publics,

CONSIDERANT qu'en réponse aux protestations, un couvre-feu a été instauré,

CONSIDERANT que la recherche d'un accord entre les parties indépendantistes et non-indépendantistes, et la neutralité de l'État français à l'égard des différentes parties, sont deux principes essentiels des accords de Matignon et de Nouméa avec lesquels il convient de renouer,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME de nouveau sa solidarité et son émotion face aux décès tragiques de treize personnes et face aux nombreux blessés liés au conflit en Kanaky/Nouvelle-Calédonie, et adresse une fois de plus ses sincères condoléances à l'ensemble des familles endeuillées.

CONSTATE de nouveau que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie connaît une situation de crise profonde, rompant avec l'esprit et la lettre des Accords Matignon et de Nouméa et entravant le processus de décolonisation en Kanaky/Nouvelle-Calédonie.

APPELLE à un dialogue apaisé et constructif entre toutes les forces politiques calédoniennes et l'État, dans le but de parvenir à un accord politique qui consoliderait de manière durable la paix et la perspective d'autodétermination initiées par les Accords de Nouméa.